



Suivi de la recommandation du Comité de Parents (CP) des Sommets pour le Conseil d'Administration (CA) du centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) concernant le projet de loi 394 déposé, par Mme Christine Labrie, le 21 octobre 2021, recommandation déposée par le Comité de Parents (CP) en date du 29 avril 2022.

PROJET DE LOI 394

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes

RECOMMANDATION DU CP DES SOMMETS

PRÉAMBULE

Souhaitant donner suite à diverses situations de violences à caractère sexuel nous ayant été rapportées lors des 3 dernières années par des parents, en toute confidentialité, le comité de parents des Sommets a mis en place un comité afin d'étudier la situation et de se pencher sur des pistes de solutions et de réflexions. Nous trouvons primordial d'offrir un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain à nos enfants. Qu'il y ait de la formation, des redditions de compte et des encadrements clairs concernant les violences à caractère sexuel dans les milieux scolaires québécois nous paraît primordial et urgent, et ce, afin de permettre l'épanouissement dans l'égalité des chances de la future société québécoise, de nos enfants.

CONSIDÉRANT

Considérant qu'en 2023, il est plus que temps que les violences à caractère sexuel soient prises aux sérieux;

Considérant que la prévention et l'éducation sont deux moyens probants quant à la lutte contre les violences à caractère sexuel;

Considérant qu'une fille sur cinq rapporte avoir été victime de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans;¹

Considérant qu'un garçon sur dix rapporte avoir été victime de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans;²

Considérant que plus de 25% des adolescent.e.s rapportent s'être déjà fait demandé une photo nue ou à connotation sexuelle d'elle-même ou de lui-même;³

Considérant que dans près de 9 cas sur 10, la victime d'une agression sexuelle est une fille ou une femme.⁴

Considérant que les jeunes de 12 à 17 ans sont le groupe d'âge le plus souvent indiqué comme étant les auteurs présumés d'agression sexuelle.⁵

Considérant que les établissements du CSSDS sont responsables de la formation des nouvelles générations de citoyens;

Considérant l'absence de politique distincte pour prévenir et combattre spécifiquement les violences à caractère sexuel dans les établissements du centre de services scolaires des Sommets;

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur se sont déjà dotés de telles politiques et ce, pour protéger une clientèle moins vulnérable que celle des établissements primaire, secondaire et préscolaire;

Considérant qu'il est du devoir de tous de protéger nos enfants des violences à caractère sexuel;

Considérant que tous les membres siégeant du CA doivent agir avec bienveillance envers la collectivité et que toutes les décisions prises lors des CA sont en fonction du bien des élèves;

Considérant que l'une des orientations du plan d'engagement vers la réussite scolaire (PEVRS) est d'offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie;

Considérant que l'une des orientations du plan d'engagement vers la réussite scolaire (PEVRS) est d'assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes par : • La poursuite du déploiement des plans d'action et des pratiques probantes pour contrer l'intimidation et la violence dans chaque milieu;

¹ FONDATION MARIE-VINCENT. *Statistiques sur la violence sexuelle*, [En ligne]. <https://marie-vincent.org/cause/statistiques-sur-la-violence-sexuelle/> (Page consultée le 21 avril 2022)

² FONDATION MARIE-VINCENT. *Statistiques sur la violence sexuelle*, [En ligne]. <https://marie-vincent.org/cause/statistiques-sur-la-violence-sexuelle/> (Page consultée le 21 avril 2022)

³ FONDATION MARIE-VINCENT. *Statistiques sur la violence sexuelle*, [En ligne]. <https://marie-vincent.org/cause/statistiques-sur-la-violence-sexuelle/> (Page consultée le 21 avril 2022)

⁴ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (INSPQ) : [en ligne] <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques> (Page consultée le 15 février 2023)

⁵ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (INSPQ) : [en ligne] <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques> (Page consultée le 15 février 2023)

Considérant que le comité de parents des Sommets pense que le centre de services scolaire des Sommets devrait être un centre de services scolaire à l'avant-garde du mouvement contre les violences à caractère sexuel, et être fier d'encourager les autres centres à en faire autant;

Considérant l'article 39, de la loi sur la protection de la jeunesse; *Professionnels travaillant auprès des enfants, employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, enseignants, personnes œuvrant dans un milieu de garde et policiers : Lorsqu'elles sont dans l'exercice de leurs fonctions, ces personnes doivent signaler toutes les situations visées par la LPJ.*

Le comité de parents des Sommets recommande au Conseil d'Administration (CA) du centre de services scolaires des Sommets de mettre en place sans plus tarder, une politique en matière de VACS, distincte du *plan de lutte à la violence et à l'intimidation* afin de mieux prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.

Cette politique devrait prendre en considération tous types de violences, clarifier le champ et la méthode d'application dans les établissements et établir des procédures pour le traitement des plaintes. Non seulement en établissant des mesures ou sanctions immédiates, graduées selon la sévérité des gestes allégués, mais également en tenant compte prioritairement, de la santé et la sécurité des victimes et/ou témoins actifs dénonçant les gestes.

Cette politique devrait établir des limites de temps maximum pour le traitement des plaintes ainsi qu'établir une pratique uniforme au sein du CSSDS pour la compilation de données statistiques servant à suivre l'évolution quantitative et qualitative des VACS.

Enfin, cette politique devrait être diffusée à tous les membres des communautés scolaires - étudiants, parents, enseignants, intervenants, personnel de soutien, employés d'entretien, etc. – en complément de l'adhésion aux codes de vie applicables.

ET

Le comité de parents des Sommets recommande au Conseil d'Administration (CA) du centre de services scolaires des Sommets de mandater la directrice générale pour faire des représentations à ce sujet auprès des autres centres et du gouvernement.

CONCLUSION

Nous, le comité de parents des Sommets, trouvons la situation inquiétante, et les événements des derniers mois au Québec nous rappellent que personne n'est vraiment à l'abri. Il est temps d'agir en s'assurant que la problématique soit adressée dès le plus jeune âge possible afin que survienne un changement de culture incontournable et que cesse la banalisation des violences à caractère sexuel. Nous souhaitons démontrer clairement que les VACS sont intolérables et que ce sont des comportements à éradiquer définitivement des milieux de vie censés être sains et sécuritaires pour la formation des nouveaux citoyens qui poursuivront notre chemin collectif vers une société dite avancée.

Dans la perspective de passer de la parole aux actes, le comité de parents des Sommets est très intéressé à collaborer avec le centre dans le dossier de la création d'une telle politique, que ce soit par la création d'un sous-comité, par des rencontres, par le transfert d'information ou de données probantes.

Parce que nous sommes en 2023...



Geneviève Simon
Présidente

15 mars 2023

Date